

2021

CORRIGÉ

CULTURE GÉNÉRALE

CONCOURS
ECRICOME
PREPA

VOIE ECONOMIQUE ET

COMMERCIALE

TOUTES OPTIONS

SOMMAIRE

ESPRIT DE L'ÉPREUVE.....	PAGE 3
CORRIGES.....	PAGE 5
RAPPORT.....	PAGE 13

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

■ ESPRIT GÉNÉRAL

L'épreuve de dissertation de culture générale vise à évaluer chez les candidats les capacités de réflexion et d'argumentation, appuyées sur la lecture des grands textes, que l'on est en droit d'attendre d'un étudiant de niveau Bac + 2. Elle s'inscrit ainsi dans l'esprit du programme officiel de culture générale des CPGE économiques et commerciales. Celui-ci caractérise en effet la dissertation comme un exercice permettant à l'étudiant de « montrer sa capacité à s'interroger, à conduire une pensée cohérente et à exploiter de manière pertinente ses lectures ». Il importe de rappeler qu'avant de constituer une épreuve de concours, la dissertation et son apprentissage visent, toujours selon les termes du programme officiel, à « former l'esprit à la réflexion autonome et éclairée ». C'est cette capacité de réflexion que l'épreuve du concours a pour fonction de mesurer, bien plus que de simples possibilités de mémorisation et de restitution.

■ SUJETS

Le candidat traite sous forme de dissertation l'un des deux sujets au choix :

- Dans le thème : Le sujet, un énoncé bref, qui n'a pas nécessairement la forme d'une question, s'inscrit dans le champ général de réflexion déterminé par le thème annuel. Que le sujet soit dans le thème ne signifie pas que le thème soit le sujet ! En d'autres termes, une simple récitation de connaissances acquises sur le thème, non soucieuse du sujet proposé, ne saurait constituer une dissertation satisfaisante, quels que soient l'intérêt et le degré de maîtrise des connaissances mobilisées.
- Hors thème : Le sujet, qui a également la forme d'un énoncé bref, appartient aux champs les plus généraux de la réflexion, tels qu'ils sont présentés dans le programme (fixe) de première année. Ce sujet peut donner l'occasion à certains candidats de montrer leur originalité, à condition de disposer d'une culture préalable sur la question et d'avoir une capacité effective d'interrogation. Il ne doit surtout pas être considéré comme une planche de salut pour ceux qui n'ont pas travaillé le thème de deuxième année, et demande le niveau de culture générale attendu à l'issue de la première année.

■ PRINCIPES DE NOTATION

Celle-ci prend en considération les grands critères de la dissertation :

- l'aptitude à prendre en compte l'énoncé dans sa singularité, à comprendre le problème dans sa profondeur et à en saisir l'enjeu ;
- la capacité à ordonner ses idées de manière vivante et claire, en évitant une simple juxtaposition de remarques, un plan mécanique et passe-partout, et l'énumération de références ;
- l'aptitude à conduire une pensée personnelle, à exploiter ses lectures et à mobiliser ses connaissances ; en matière d'auteurs et de références, il n'y a pas de passage obligé, tous sont accueillis avec bienveillance, pourvu qu'ils soient l'objet d'une maîtrise et d'une appropriation personnelles ;
- la présentation matérielle de l'écrit, la qualité du style, la correction de l'orthographe et de la syntaxe.

■ LE PROGRAMME

Le thème pour le concours 2022 est : **Aimer**.

Aucune liste d'œuvres et d'auteurs n'est proposée. Chaque professeur, responsable de ses choix, détermine librement les œuvres philosophiques, littéraires ou autres, qu'il juge nécessaires à son enseignement.

CORRIGÉS

■ SUJET 1 (dans le thème) :

QU'EST-CE QU'UNE VIE ANIMALE ?

Le sujet ne présente pas de difficulté particulière dans sa compréhension littérale, mais quelques copies se sont limitées à la description d'un certain nombre d'existences animales – non sans courir le risque de l'anthropomorphisme – et en sont par conséquent restées à un inventaire de cas particuliers. Or, si des exemples précis tirés notamment de l'éthologie et de la littérature étaient attendus, ils ne pouvaient suffire à produire un authentique examen de l'énoncé. Certains candidats ont par ailleurs été tentés de ramener la vie à des notions voisines, comme celles de la pensée, de la conscience ou de la subjectivité, ce qui les a conduits à manquer la spécificité du sujet. Enfin, d'autres devoirs ont pu prendre au sérieux la question posée, mais n'y ont répondu que par une compilation de critères permettant de comparer l'animal non seulement à la plante, mais encore à l'homme, sans parvenir à élaborer un véritable plan. Ces différentes maladresses – principalement de méthode – paraissent induites par la question « Qu'est-ce que ? », qui est toujours plus difficile à problématiser qu'une question fermée, à laquelle il est possible de répondre directement par une phrase affirmative ou négative.

En outre, situer la vie animale au rang d'intermédiaire entre les autres formes d'existence possibles revenait à suivre la hiérarchie traditionnelle des êtres vivants, hiérarchie qui ne reconnaît comme vie véritablement vécue et digne de l'être que la seule existence humaine. Cette dernière thèse ne pouvait cependant être reçue comme une évidence. Pour convaincre aussi bien que pour être discutée, elle requerrait la mobilisation de définitions précises, ainsi que l'emploi de distinctions conceptuelles que seule une analyse méthodique du sujet peut parvenir à justifier. Des connaissances restituées pour elles-mêmes ou reliées de façon approximative à l'énoncé ne représentent en effet qu'un prêt-à-penser nécessairement préjudiciable à l'indispensable effort de réflexion que demande l'exercice de la dissertation.

Or une tension, voire une contradiction apparaît située entre les termes du sujet, c'est-à-dire entre la vie et l'épithète *animale* qui lui est ici accolée. Selon une opinion commune, mener ou subir une vie animale consiste en effet à connaître une existence misérable, réduite à son expression strictement biologique, car privée des conditions nécessaires à son épanouissement normal. Une tâche devenue mécanique à force de répétitions, un enfermement sans espérance ou des privations en tout genre peuvent, par exemple, condamner le travailleur, le prisonnier et l'enfant à survivre plutôt qu'à vivre, c'est-à-dire à subsister comme une simple bête. Cette distance entre la réalité vécue et la norme ou l'idéal de vie que représente l'existence humaine se fait d'ailleurs bien entendre dans l'expression commune : « Ce n'est pas une vie ! ».

De même, la métamorphose par laquelle un esprit s'incarne dans un corps animal est généralement présentée dans la mythologie comme une malédiction ou un châtement. Car, changé en âne ou en pourceau, un être humain demeurerait dans une sorte d'exil qui le priverait de lui-même. Et ce serait encore la part humaine d'un tel être qui se désespérerait de son sort, dans la mesure où l'homme seul se représente son existence, en saisit la dimension injuste ou absurde, tandis que l'animal, simplement « vivant », ignore la souffrance morale, mais adhère à un milieu ainsi qu'à la condition qui est la sienne.

Il est en ce sens remarquable que lorsque les sages cyniques recommandent de « faire le chien », afin de préférer les plaisirs simples des bêtes aux artifices trompeurs de la société, elles manifestent une provocation très humaine, à laquelle l'animal demeure indifférent, puisqu'il n'est sensible ni au jugement, ni à la moquerie. C'est donc en se libérant de la nécessité vitale que la vie au sens plein du terme paraît possible, dans la conscience et le récit d'elle-même, ainsi que dans la mise à distance du monde.

Si donc la polysémie offerte par la notion de vie peut conduire à distinguer dans un premier temps la vie simplement végétative (*zoè*) de la vie vécue (*bios*), est-il pour autant légitime de confondre l'animal et la plante, afin de les opposer ensemble à l'homme ? Qu'est-ce sinon qu'une vie spécifiquement animale ?

Or, si parmi les êtres certains possèdent la capacité de croître et de dépérir, ne sont proprement vivants, c'est-à-dire animés, que les organismes capables de rechercher ce qui leur fait défaut en éprouvant ce qui semble bien être de l'inquiétude, de l'anxiété ou de la souffrance. Car il ne suffit pas de pouvoir mourir pour ressentir la vie. Il faut encore, semble-t-il, manifester des émotions et

démontrer une vitalité particulière qui permet l'exploration et l'appropriation d'un environnement projeté comme extérieur, à l'aide notamment de la sensibilité et de la locomotion.

De bons devoirs ont ainsi témoigné d'une attention particulière à l'emploi de l'article indéfini qui, dans la formulation du sujet, suggère une nécessaire individuation de la vie animale, à la fois centre et sujet d'elle-même dans la préoccupation de son intégrité. Cet effort que manifeste un être singulier pour persévérer dans l'existence se définit par une opposition constante entre sa nature intérieure et l'extériorité d'un milieu propre. Cette tension s'exprime néanmoins de manière toujours originale. Car, créant une relation unique avec son entourage, l'animal – par un comportement proche de la conduite d'un agent libre – ne paraît pas simplement réagir à un *stimulus*, mais anticiper ses expériences, se souvenir d'elles et demeurer donc d'une certaine façon le même à travers le temps. Contrairement à la plante, qui se divise à l'infini, un organisme animal constitue donc une unité, c'est-à-dire une réalité à la fois individuelle et unique.

Parce qu'il assimile des situations et des relations particulières à un certain vécu (comme il est notamment possible de le remarquer dans le cas des animaux domestiques évoluant dans un milieu culturel humain), l'animal manifeste une finalité et une intentionnalité qui semblent irréductibles à de simples fonctions mécaniques. En effet, à moins de la décomposer artificiellement pour les besoins de l'observation en laboratoire, une vie animale ne se réduit pas à une somme de réactions physico-chimiques. Il n'est donc pas si incongru de défendre la thèse d'une biographie animale, d'autant que les fictions littéraires et cinématographiques dont le personnage principal est un animal abondent et que des observations scientifiques menées sur des groupes aussi bien de vertébrés que d'insectes sont parvenus à distinguer certains individus par des caractères et des motivations propres.

L'aptitude à éprouver la vie, notamment par le plaisir et la souffrance, séparerait ainsi les animaux des plantes, qui sont dépourvues du sentiment d'elles-mêmes. Mais est-il pour autant possible d'accorder aux animaux une vie au sens fort du terme – c'est-à-dire une existence –, alors qu'ils paraissent prisonniers de l'utilité pratique immédiate ? Cet affairement perpétuel semble en effet condamner l'animal à ne pouvoir connaître qu'une vie autocentrée, obnubilée par sa propre conservation. C'est pourquoi l'homme seul paraît capable de porter un regard désintéressé sur le monde et serait partant susceptible de s'en étonner, comme le manifestent, par exemple, les croyances, les mythes et les formes artistiques qui, selon des modalités diverses, sont présentes dans toutes les cultures humaines.

S'il est par conséquent difficile de déceler chez l'animal une authentique vie intérieure, c'est-à-dire spirituelle, faut-il pour autant le considérer comme un automate perfectionné ? En quel sens convient-il par conséquent d'entendre l'expression « vie animale » ? Est-ce une analogie, une métaphore ou une simple homonymie ? Et comment une vie animale pourrait-elle être connue et reconnue : par l'observation extérieure, en troisième personne, ou par l'expérience immédiate, qu'une forme d'empathie nous autoriserait à transposer aux êtres qui nous paraissent – mais selon quels critères ? – suffisamment proches de nous ?

Qu'elle soit behavioriste, psycho-physiologique ou phénoménologique, la méthode n'est donc jamais neutre. Elle contribue à déterminer le mode d'être de ce que nous étudions et permet de mesurer notre plus ou moins grande disponibilité à son égard. C'est pourquoi il importe encore de questionner le type de regard qui est généralement porté sur une vie animale, afin de penser cette dernière à partir d'elle-même et pour elle-même, sans céder à la tentation de la réduire à l'existence humaine, dont elle ne serait que la préfiguration ou la forme mutilée, c'est-à-dire sans préjuger de facultés dont l'absence serait à déplorer chez l'animal.

Mais si la vie d'un cheval n'est pas comparable à celle d'un moustique, ni même à celle d'un autre cheval, est-il possible de surmonter la diversité irréductible que présentent non seulement les différentes espèces animales, mais encore les innombrables individus qui les composent ? Comment établir des caractères généraux à partir d'exemples toujours singuliers ? Car chaque animal entretient avec son environnement un réseau de significations susceptible de définir un style unique d'existence. C'est pourquoi, comme le suggère, voire l'impose la présence de l'article indéfini dans le libellé du sujet, il paraît tout aussi peu rigoureux d'évoquer l'animalité en général que de convoquer une essence commune de la vie.

L'incommensurabilité des vies humaine et animale se présente donc comme une difficulté majeure. Ni l'objectivité des sciences, ni la puissance de l'imagination n'épuisent en effet le mystère qui se dissimule derrière la simplicité apparente de toute vie animale. Mais, loin de donner un coup d'arrêt à la réflexion, la question d'une vie animale impose de sonder l'énigme de la vie elle-même, telle qu'elle se trouve également logée au cœur de l'existence humaine. La vie apparaît en effet entre la matière et l'esprit, comme principe de l'animation, qui se déploie de la tendance presque aveugle jusqu'à la volonté délibérative, en passant par le désir. Par l'appropriation d'un environnement, la vie ouvre en effet une indétermination, qui apparaît déjà dans le mouvement spontané d'un animal.

Paradoxalement si éloignée et si proche de la nôtre, une vie animale constitue ainsi l'altérité requise pour interroger l'enracinement vital de l'existence humaine même.

Les meilleures copies se sont donc efforcées de dépasser l'opposition classique entre la pensée et le corps, afin d'envisager l'existence non plus en opposition à la vie, mais comme une modalité particulière de cette dernière. Sans aller jusqu'à attribuer aux animaux les caractéristiques spécifiques de l'homme, il convenait en effet de se demander s'il y a une solution de continuité entre les diverses expressions de la vie. Car, malgré des biographies distinctes, l'homme et l'animal partagent la même inquiétude, inhérente à leur condition mortelle, et ils constituent une communauté de souffrance. L'existence humaine est-elle par conséquent l'autre de la vie animale ou bien représente-t-elle une autre vie animale, telle qu'elle s'éprouve notamment dans la corporéité ou le corps propre ?

Mais, si une vie se définit par l'unité dynamique qu'un organisme singulier entretient avec son milieu, ne faut-il pas craindre que les conditions d'élevage ou d'expérimentation qui sont imposées aux animaux ne les dénaturent au point de les condamner à une misérable survie ? Or, par la capacité d'employer des moyens en vue de sa perpétuation, une vie animale se définit comme sa propre fin. Est-il par conséquent possible d'en reconnaître toute la complexité lorsqu'elle se trouve réduite à l'expression d'une fonction organique déterminée, comme c'est le cas dans la production industrielle d'œufs, de lait ou de viande ? Insérer l'animal comme une machine dans une chaîne de production, n'est-ce pas en somme occulter, voire refuser la question même d'une vie animale ?

C'est pourquoi la phrase interrogative introduite par l'expression « qu'est-ce que » peut demander enfin à ne pas seulement définir une forme d'être, mais à circonscrire encore ce que cette dernière représente sur les plans symbolique, moral et juridique. Cette dimension éthique du sujet apparaît en effet dans le sens que peut couramment avoir, à l'oral, la formule « qu'est-ce que... ? », dans un contexte de type : « mais qu'est-ce qu'une vie animale ? – rien ou pas grand-chose ». Or, entre la dignité qui est reconnue aux personnes et le prix qui est attribué aux choses, quelle valeur une vie animale possède-t-elle ? Toutefois, seuls les candidats qui sont parvenus à justifier cette réflexion à partir d'une analyse rigoureuse de l'énoncé ont pu considérer la condition animale comme un moment essentiel de leur dissertation et ne l'ont pas évoquée simplement comme une pièce ajoutée à cette dernière.

■ SUJET 2 (hors thème) :

LES DROITS DE L'ÉTAT.

Le second sujet ne saurait constituer une solution de repli pour des candidats qui ne disposeraient pas des connaissances requises pour réussir le sujet dans le thème. Le même niveau de culture générale est par conséquent exigé de toutes les dissertations, d'autant que le programme de première année comprend la thématique intitulée : « La société, le droit et l'État moderne ». La composition formelle des copies représente également un critère décisif de correction. C'est pourquoi une maîtrise insuffisante des règles et des attentes spécifiques de l'exercice, ainsi qu'une expression défailante ou peu soignée sont nécessairement sanctionnées.

Si des connaissances précises sont attendues, elles ne sauraient être cependant restituées pour elles-mêmes et de manière décousue. En effet, pour interroger la nature des droits de l'État, il ne suffit pas de dresser la liste des différentes prérogatives de la puissance publique, puis de les présenter comme autant de menaces à l'égard des droits revendiqués – fût-ce légitimement – par les citoyens. L'opposition classiquement établie entre les droits naturel et positif, pour intéressante qu'elle soit, ne devient donc véritablement utile à la réflexion qu'une fois son emploi justifié par l'analyse rigoureuse du problème soulevé par le sujet. De même, se limiter à un droit de résistance, voire d'insurrection contre des formes d'organisation étatique dégradées ou perverses ferait prendre le risque d'en rester à une dichotomie assez caricaturale entre un pouvoir politique perçu comme nécessairement despotique et une liberté individuelle considérée – mais à tort – comme maximale dans son expression naturelle.

A donc été valorisé l'effort de questionner le sujet, dont la formulation apparaît paradoxale à plus d'un titre. D'une part, les droits sont généralement pensés du point de vue des sujets comme des règles visant à leur garantir des libertés ou une protection. Sont en ce sens proclamés les droits de l'homme, de l'enfant et des minorités. Mais pourquoi faudrait-il encore établir les droits spécifiques de l'État ? Contre quelle menace, extérieure ou intérieure, s'agirait-il en effet de le défendre ? D'autre part, l'État ne saurait s'en remettre à une puissance supérieure sans renoncer à son indépendance. Aucune loi ne peut par conséquent garantir, ni limiter les droits du pouvoir politique et l'idée même d'un partage de la souveraineté semble contradictoire. Les candidats pouvaient donc s'étonner de l'emploi du pluriel dans le sujet. Car les fonctions régaliennes de l'État (comme la police, la justice ou encore le droit de

décider de la guerre et de la paix) ne constituent-elles pas les différentes expressions de l'unique - mais absolu - droit de définir le juste et l'injuste ?

Aussi, les droits auxquels les individus peuvent prétendre dépendent directement de la puissance qu'ils accordent à l'État. C'est parce que ce dernier possède le monopole de la violence physique légitime qu'il parvient à préserver la sécurité et la liberté de ses sujets. Comme le proclame la *Déclaration* de 1789, les droits de l'homme sont également ceux du citoyen. C'est la raison pour laquelle les apatrides et les réfugiés, par exemple, n'ont aucun droit, en dehors de ceux qu'un État tiers veut bien leur accorder. Et ce n'est donc que lorsque l'État faillit à sa tâche que des instances internationales en appellent justement à un droit d'ingérence humanitaire.

En outre, les droits du souverain doivent demeurer indivisibles, afin d'empêcher l'apparition de factions et de préserver par conséquent la concorde sociale. Il paraît donc nécessaire de reconnaître à l'État le droit de contrôler non seulement l'enseignement, mais encore l'expression publique des opinions, notamment lorsqu'elles provoquent ou contribuent à entretenir un climat de haine entre les individus. Toutefois, si ces derniers ne peuvent ni renverser la puissance publique, ni même changer la forme du gouvernement, les droits des sujets sont-ils toujours compatibles avec ceux de l'État ?

Or, l'État ne se confond ni avec le gouvernement qui le représente, ni avec un régime politique particulier, mais se définit par l'institution d'un pouvoir, à la fois permanent et indépendant, qui s'exerce sur une société et un territoire donnés. L'autorité de l'État trouve ainsi son expression dans les lois, qui définissent les droits et les devoirs de chacun, c'est-à-dire ce qui lui est autorisé et ce qui lui est interdit de faire. Si cependant l'effectivité d'un droit se mesure au pouvoir de l'exercer, alors l'État ne possède-t-il pas en réalité tous les droits : aussi bien celui de faire la loi, que celui de l'appliquer (et, partant, celui enfin de punir) ? Evoquer ainsi « les droits de l'État » ne revient-il pas à employer une expression de nature pléonastique, le génitif étant aussi bien objectif (les droits politiques et juridiques sont ceux qui sont octroyés par l'État) que subjectif (les droits établis par les institutions civiles sont ceux qui appartiennent à l'État) ? Mais, parce qu'il ne parvient à établir un cadre normatif qu'en s'imposant comme une puissance, l'État ne prend-il pas toujours le risque de confondre la justice et la force, c'est-à-dire le droit et le fait ?

De bonnes copies ont donc cherché à questionner la légitimité des droits de l'État pour en établir les limites. Or, le caractère absolu de la souveraineté se conclut justement de sa fonction, qui est principalement de préserver la paix civile. Cette finalité permet donc de mesurer – au double sens d'évaluer et de modérer – les droits de l'État, d'autant que la puissance effective de ce dernier se tire

de la prospérité de ses sujets. Si l'État n'est donc pas une fin en soi, il peut apparaître enfin comme la condition d'une citoyenneté active. Dans cette perspective, l'État de droit n'est-il pas précisément celui qui ne concentre pas tous les droits mais se montre soucieux de garantir un espace public de discussion, voire de contestation, afin de séparer et d'équilibrer les différents pouvoirs ?

RAPPORT

■ APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES CORRECTEURS :

Les candidats ont manifestement travaillé avec intérêt le thème au programme de cette année. C'est la raison pour laquelle les dissertations témoignent d'un certain engagement personnel et sont pour la plupart assez substantielles. De façon générale, elles répondent par ailleurs aux attentes formelles de l'exercice. Cette appréciation plutôt positive ne saurait cependant occulter ni les maladresses, ni les lacunes, qui ont pourtant été déjà relevées maintes fois à l'occasion des précédents rapports.

L'expression tout d'abord connaît un regrettable relâchement. Trop de candidats oublient par exemple la marque du féminin lorsqu'ils emploient le terme *animal* comme adjectif qualificatif. En revanche, le déterminant « une » qui apparaît dans le libellé du sujet est parfois désigné comme un adjectif, voire comme un pronom démonstratif ! D'autres candidats confondent les verbes inspirer et aspirer. Il est bon de rappeler par conséquent que, si les très bons devoirs se remarquent par leur clarté et leur rigueur, les mauvaises copies malmènent la langue française.

Si donc très peu de candidats ignorent les attentes formelles de la dissertation, un trop grand nombre d'entre eux croient utile de signaler les parties et sous-parties de leur devoir par des chiffres ou des lettres, ce qui alourdit le propos tenu et rompt la continuité de la pensée. Cette dernière se trouve en effet privée de ses articulations naturelles, qui peuvent être facilement restituées à l'aide des connecteurs logiques (comme les conjonctions de coordination), des mots de liaison (d'une part, d'autre part, etc...) ou encore d'un bon usage de la ponctuation.

Cette tendance à énumérer les différentes étapes du devoir s'accompagne de la difficulté à en rédiger l'introduction. Il faut déplorer les accroches « attrape-tout », parfois interminables, qui semblent préparées à l'avance quel que soit le sujet. Car, loin de parvenir à capter l'attention du lecteur par un premier travail d'analyse et de questionnement du sujet, ces digressions se révèlent non seulement inutiles, mais surtout déroutantes. De même, la conclusion est un moment essentiel de la réflexion qui ne doit donc pas être négligé et que rien n'oblige par ailleurs à entamer par une expression toute faite, comme *in fine*, dont la valeur purement rhétorique finit par lasser les correcteurs.

Concernant le travail de définition et d'argumentation qui doit être mené tout au long du développement, il faut regretter que le penchant à la simple restitution de connaissances soit

malheureusement devenu majoritaire. Or, apprendre des paragraphes tout faits pour les ajuster vaguement au sujet proposé, revient à révéler la déficience des capacités d'analyse pourtant attendues pour élaborer une problématique digne de ce nom. C'est pourquoi les préparateurs ne sauraient trop se rappeler que la dissertation est d'abord un exercice d'argumentation et non pas seulement d'illustration. Il ne suffit donc pas de compiler des exemples et des références pour défendre une thèse.

Or, après avoir lu des copies en tout point identiques, quelques correcteurs se sont même aperçus que certains candidats optent pour une stratégie à la fois très risquée et peu payante consistant à mémoriser par cœur un plan stéréotypé, qui est appliqué le jour de l'épreuve quel que soit le sujet. Commencant par définir intelligemment la vie par la temporalité ou la conscience, ces candidats cessent trop vite de réfléchir par eux-mêmes, mais récitent mécaniquement des connaissances, au détriment de l'examen des notions clés de l'énoncé. Les références se suivent de manière alors similaire, sans que la question posée ne fasse l'objet d'une véritable appropriation intellectuelle. Ces candidats gâchent ainsi les moyens dont ils disposent très certainement pour réussir l'exercice et n'obtiennent qu'une note fort médiocre.

Enfin, de rares mais excellentes copies portant sur le second sujet ont pu faire la preuve de sa légitimité. Mais le sujet hors thème est encore trop souvent choisi par défaut, au point que certains candidats en panne d'inspiration et dépourvus des connaissances requises par ce dernier finissent par disserter de manière fort confuse sur le thème au programme de l'année ! Il va sans dire qu'un tel expédient ne produit qu'un résultat catastrophique.

■ BARÈME :

Il n'y a pas à proprement parler de barème pour la dissertation de culture générale. S'agissant d'un concours et non d'un examen, il ne s'agit pas de vérifier l'accès à un niveau qui pourrait se traduire de façon quantitative. Il s'agit de classer les candidats en permettant à l'épreuve de jouer pleinement son rôle dans ce classement, au même titre que les autres. À cette fin, la note traduit une appréciation qualitative fondée sur les remarques qui précèdent et sur les erreurs relevées ci-dessous.

■ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

L'approche du sujet a trop souvent manqué de précision. Beaucoup de candidats n'ont en effet pas accordé une attention suffisante à la formulation de la question posée qui, introduite par la tournure « Qu'est-ce que ? », demandait à définir une expression ou une réalité et non pas à compiler des caractères, des aspects, voire des aptitudes, à partir d'exemples nécessairement particuliers. Or, associée à l'animal, la notion de vie ne pouvait pas être considérée comme une évidence mais devait, au contraire, provoquer un questionnement et conduire à la position d'un problème. Il est donc regrettable que la dimension temporelle ou historique de la vie ait trop peu été interrogée. Elle aurait pourtant permis d'opposer la vie simplement biologique, donc impersonnelle, à la vie proprement individuelle, c'est-à-dire biographique. Il convient donc de rappeler que, pour être réussie, une dissertation ne saurait se limiter à une énumération mais doit toujours initier une discussion entre des réponses tendanciellement antagonistes.

Mais, pour créer les conditions d'un authentique débat, encore fallait-il cerner ce qui était véritablement en jeu. Trop de copies sont passées sans précaution de la question d'*une* vie animale à celle de *la* vie animale, quand elles ne dissertaient pas sur l'animal en général. Ignorant la présence de l'article indéfini dans le libellé du sujet, un grand nombre de candidats se sont ainsi privés de la possibilité d'interroger la diversité non seulement des espèces, mais surtout des individualités animales et ont manqué par conséquent l'occasion de réfléchir au sens et à la place de la singularité quand il est précisément question d'*une* vie animale. En ce sens, les animaux sauvages n'ont pas été suffisamment distingués des animaux de compagnie, de ferme, d'industrie ou encore de « voisinage », ce qui explique que bon nombre de copies en sont restées à des considérations fort abstraites. De même, il ne suffisait pas d'évoquer le monde de l'animal, en s'appuyant notamment sur les analyses de von Uexküll, pour examiner ce qui définit l'unicité d'un mode de vie.

Une autre maladresse trop fréquemment rencontrée a consisté à prendre le sujet comme une question portant exclusivement sur la différence entre l'homme et la bête. Cette erreur de lecture a conduit beaucoup de candidats à dresser l'inventaire des caractéristiques susceptibles d'être accordées à l'animal (comme celles du langage ou de la technique), de façon à le reconnaître ensuite comme un être de culture au même titre que l'homme. Si le sujet autorisait, voire requérait, une telle comparaison entre les vies humaine et animale, notamment à partir de ce que la première peut receler d'animalité, il n'était pas légitime de réduire la réflexion à cette seule dimension de l'énoncé, dans la

mesure où ce dernier portait de manière plus ouverte sur la singularité d'une vie animale, singularité qu'il fallait donc envisageait prioritairement pour elle-même.

Or, accusant justement l'anthropocentrisme de faire obstacle à une considération objective de l'animal, certains candidats ont imprudemment versé dans un anthropomorphisme naïf, au risque de célébrer, sans le moindre recul, l'innocence, le bonheur ou encore la liberté de l'animal et d'ériger son existence en modèle pour l'homme ! La question de la valeur de la vie animale ne pouvait pourtant pas se substituer à celle de sa définition et, pour paraphraser André Gide, les beaux sentiments ne font que de la mauvaise littérature. Car, s'il n'est pas attendu des candidats qu'ils défendent une position plutôt qu'une autre, il leur est vivement recommandé de ne pas se satisfaire d'une posture idéologique, ni de confondre réflexion et compassion.

Concernant le second sujet, il faut regretter que certaines copies ne le considèrent pas comme un authentique sujet de dissertation de culture générale, mais le ramènent à une question d'actualité, voire à un thème d'éditorial. Si la définition de l'État fut souvent l'occasion d'entamer une réflexion sur les droits et les devoirs de ce dernier, en rapport à ceux qui sont généralement attribués aux citoyens, trop peu de candidats se sont étonnés de la présence du pluriel dans le libellé du sujet et n'ont discuté de ce qui fonde la légitimité de l'État de droit.

■ LES BONNES IDÉES DES CANDIDATS :

Certains candidats ont su habilement questionner le sujet en s'étonnant que l'expression de « vie animale » soit assez proche d'un pléonasme. Car, après avoir défini la vie par l'animation, ces mêmes candidats purent se demander en quel sens la vie pourrait excéder l'expression de fonctions simplement biologiques. Cette réflexion a pu les conduire ensuite à distinguer le vécu du vivant, c'est-à-dire à séparer l'existence proprement dite, celle reconnue comme singulière, de l'activité purement organique. A partir d'une telle distinction, les meilleurs candidats parvinrent à s'interroger aussi bien sur ce qui pourrait priver l'homme d'une vie personnelle (et lui faire connaître par conséquent une vie animale) que sur ce qui permettrait de déceler dans le comportement animal une forme d'individualité.

Or, pour parvenir à envisager la singularité d'une vie animale, un candidat s'est appuyé sur la pensée de Gilles Deleuze pour montrer que les vraies différences entre les animaux passent moins par leur appartenance à une espèce que par leurs affects et leur pouvoir d'être affecté. A cet égard, la

différence entre un cheval de trait et cheval de course est plus grande qu'entre un cheval de trait et un bœuf. Cette analyse a permis au candidat d'envisager la singularité d'une vie animale de manière originale : au lieu de reprendre des classifications trop générales et par conséquent abstraites, il a su développer des distinctions à la fois vitales et concrètes entre les animaux, en fonction de ce qu'ils « font » ou « peuvent ».

Pour saisir justement les modalités vitales propres à chaque animal, de très bonnes copies ont su s'attacher au mystère qui accompagne ce qu'Elisabeth de Fontenay nomme le « silence des bêtes ». Aussi, la création poétique fut parfois considérée comme un moyen non seulement d'approcher l'altérité de la vie animale, mais encore de devenir animal, en déployant la dimension sensible de nos existences. D'autres copies ont envisagé et décrit le pistage ou le jeu comme des expériences de métamorphose nous permettant d'envisager une exploration « du dedans » de la vie animale. Cet intérêt authentique manifesté pour une vie animale singulière permettait de mettre enfin en valeur les enjeux éthiques liés au traitement des animaux ou au maintien de la biodiversité sans rentrer dans les réquisitoires convenus contre la bêtise et la méchanceté humaines.

■ CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS :

Il est attendu des candidats qu'ils prêtent une attention toute particulière à la spécificité du sujet. Ce dernier ne saurait donc en aucun cas servir de prétexte pour énumérer des thèses ou compiler des connaissances. C'est pourquoi le libellé du sujet doit faire l'objet d'une analyse rigoureuse. Chaque mot qu'il contient compte et peut par conséquent avoir son importance dans l'orientation à donner à la réflexion. Mais il ne s'agit pas pour autant de fragmenter l'énoncé, c'est-à-dire de s'appuyer sur l'un des termes qu'il présente afin d'en escamoter la difficulté, comme l'ont fait malheureusement cette année les candidats qui ont disserté sur les rapports entre l'homme et l'animal au lieu de définir la singularité d'une vie animale.

L'art de la dissertation requiert en outre la capacité d'établir des nuances dans l'emploi de la langue commune, afin de questionner de façon critique des présupposés ou des idées toutes faites. Trop peu de candidats ont aperçu par exemple la distinction entre la vie et l'existence, au risque d'accorder sans précaution une libre subjectivité à l'animal et de la proposer ensuite comme modèle à l'être humain. Or l'exercice ne consiste pas à défendre un parti pris idéologique mais à élaborer un problème.

Pour éviter toute simplification de la pensée, il est donc recommandé de travailler le thème tout au long de l'année par la lecture directe de textes non seulement philosophiques et littéraires, mais encore historiques, sociologiques ou scientifiques, sans négliger l'apport de l'art. Comme le souligne en effet un professeur correcteur de l'épreuve : « Il s'agit moins d'employer des références originales de manière irréfléchie que de faire un usage original des classiques ». Il convient donc de lire les auteurs avec soin pour se donner les moyens de penser la réalité, ce qui définit le sens même de la culture générale.